

# Opération collective

## Santé et Sécurité au Travail spécial filière Bois

2009 > 2010

Région Bourgogne

25 entreprises de la filière bois en Bourgogne agissent pour la santé et la sécurité de leurs collaborateurs

### Ils ont participé

- ▶ **ACTA MOBILIER SARL** - Fabrication de mobilier Monetau (89)
- ▶ **DUCERF SA** - Scierie Vendennes-les-Charolle (71)
- ▶ **ENSAM** - Cluny (71)
- ▶ **ESAT HENRI BAILLOT** - Châtillon-sur-Seine (21)
- ▶ **ESAT Mutualiste de Montbard** - Montbard (21)
- ▶ **FORCLUM** Porte de Bourgogne Auxerre (89)
- ▶ **FSA** - Forêts et Sciages d'Autun - Scierie - Autun (71)
- ▶ **MOBIL WOOD** - Fabrication de mobilier - Cravant (89)
- ▶ **MORIN PARQUET** - Fabrication et vente de parquet - Myennes (58)
- ▶ **MUTUALITE FRANCAISE** Côte D'Or - Dijon (21)
- ▶ **PROMUT** Entreprise adaptée Châtillon-sur-Seine (21)
- ▶ **CCe t J CHEVEAUX SARL** - Scierie Cuiseaux (71)
- ▶ **SARL MEUBLES MICHEL BARRE** ameublement - Villeneuve-sur-Yonne (89)
- ▶ **SCIERIE GAITEY SARL** - Scierie Pouilly-en-Auxois (21)
- ▶ **SCIERIE ORMANCEY** - Scierie Quémigny-sur-Seine (21)
- ▶ **SCIERIE SIROP BOIS** - Scierie Saint Berain-sous-Sanvignes (71)
- ▶ **SCIERIE SOUPEAUX** - Scierie Chaumont-le-Bois (21)
- ▶ **SCIERIES REUNIES DU CHALONNAIS** - Scierie de chêne, fabrication et vente de parquets GIVRY (71)
- ▶ **SOREC** - Fabrication de mobilier de bureau - La Charité-sur-Loire (58)
- ▶ **SPTP SAS** - 1<sup>ère</sup> transformation Panneaux en fibre de bois Saint-Usage (21)
- ▶ **TONNELLERIE FRANCOIS FRERES** Tonnellerie - Saint Romain (21)
- ▶ **TONNELLERIE DE MERCUREY** Tonnellerie - Mercurey (71)
- ▶ **VIEL SAS** - Emballage et conditionnement en bois Crepand (21)
- ▶ **VUILLET SAS** - Exploitation forestière, sciage et transformation du bois, production de palettes Alleriot (71)
- ▶ **XYLOTECH** - Agencement et Mobilier - Saint Remy (71)

**P**remière expérience collective de ce type en France, 25 entreprises de la filière bois de la région Bourgogne se sont portées volontaires pour participer à des ateliers de sensibilisation et réaliser des diagnostics de leurs organisations sur le thème de la Santé et Sécurité au Travail.

L'enjeu pour ces entreprises est de prendre conscience qu'une démarche de prévention organisée et structurée permet de réduire de façon pérenne les risques et les accidents du travail, tout en gagnant en compétitivité.

Cette opération a été rendue possible par le soutien financier et technique de la DIRECCTE<sup>1</sup> Bourgogne, du Conseil Régional de Bourgogne et d'APROVALBOIS<sup>2</sup>.

**Retour sur une opération qui a permis d'échanger, de dépister des actions de progrès et d'avancer concrètement sur le sujet de la Santé et Sécurité au Travail.**

1. Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
2. Association pour la Promotion et la Valorisation des activités du Bois en Bourgogne.

## Définition

# La Santé et de la Sécurité au Travail dans la filière bois

Le management de la Santé et Sécurité au Travail (SST) permet :

- d'évaluer les risques professionnels, financiers et juridiques liés à la sécurité des biens et des personnes,
- de prendre en compte des exigences de plus en plus complexes (juridiques, réglementaires, contractuelles...),
- de satisfaire les besoins et attentes des collaborateurs et représentants,
- de contribuer à la dimension sociale/sociétale du développement durable et de valoriser l'image de l'entreprise.

## Quelques chiffres

### La filière bois est le secteur d'activité qui rencontre le plus d'accidents après le BTP

En 2009, l'assurance maladie a recensé sur 6 926 salariés pour la filière bois en Bourgogne, 641 accidents avec arrêt de travail.

L'activité la plus exposée concerne les travaux de charpente en bois, suivie de la fabrication d'éléments de charpentes, ébauchage et façonnage divers (y compris bois de brosses). Les maladies professionnelles les plus rencontrées concernent les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

Les mains sont les plus touchées, les accidents sont souvent liés à la manipulation d'objets.

### Les incidences des accidents du travail

Coût pour l'accidenté : douleurs, handicaps, réadaptation, problèmes familiaux, perte d'emploi,...

- ▶ accident avec arrêt de + de 24h : 3 202 €
- ▶ accident grave (IPP<sup>3</sup> > 9%) : 129 325 €
- ▶ accident mortel : 422 794 €

A cela il convient d'imputer les coûts indirects liés au remplacement du blessé, au matériel et produits détériorés, à l'arrêt de la production, aux retards de livraison, au temps passé à gérer administrativement l'accident du travail.

Sources : CARSAT BFC et CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) 2006

3. Incapacité Permanente Partielle

## Des partenaires engagés

### Entretien avec Pierre Marie Billod, Directrice Bourgogne

« La DIRECCTE Bourgogne a naturellement soutenu l'opération collective qui représente un double enjeu au cœur de ses missions : concilier l'amélioration de la sécurité au travail des salariés et l'accroissement de la compétitivité des entreprises. Les entreprises participantes, qui ont exprimé leur satisfaction, ont bien compris que l'amélioration immédiate de leurs performances en matière de sécurité participe aussi, notamment à plus long terme, de l'accroissement de leur attractivité dans un contexte de raréfaction progressive de la main-d'œuvre employable. Je tiens à souligner que la réussite de cette action bien conçue et bien accompagnée n'aurait pas été possible sans le concours de l'interprofession APROVALBOIS. »

Contact : pierre-marie.billod@direccte.gouv.fr

### Entretien avec Arnaud Rochot, Délégué APROVALBOIS

« Dans le cadre de l'opération collective SST, notre action a consisté à informer les entreprises de la filière de l'intérêt de cette opération et à faciliter, dans la mesure de nos possibilités, le travail du Groupe AFNOR en Bourgogne. A partir du moment où la filière bois était concernée il était normal que nous nous associions à cette opération dont le thème est très important pour nos entreprises qui sont souvent mal informées en matière de SST. »

Contact : a.rochot@aprovalbois.com

## Retour sur l'opération

### 1<sup>re</sup> étape : les ateliers découverte pour s'informer

- ▶ 22 entreprises participantes
- ▶ 4 ateliers découverte organisés
- ▶ ½ journée chacun
- ▶ animation par le Groupe AFNOR

#### Objectifs : apprendre comment

- ▶ réduire voire éviter les accidents du travail,
- ▶ réduire le risque juridique,
- ▶ être économiquement plus compétitif,
- ▶ impliquer les collaborateurs et être à leur écoute,
- ▶ renforcer l'image de marque (attrait des salariés, meilleures relations CARSAT, DIRECCTE,...),
- ▶ connaître les exigences réglementaires et y répondre.

#### Les problématiques abordées :

- l'évaluation des risques (document unique, principes généraux de prévention, les contrôles périodiques, installations électriques, engins de levage, portes, presses,...) des salariés,
- les formations du personnel (formation au poste, caristes, habilitations électriques, risque chimique,...),
- les mesures (bruit, poussières, etc.),
- l'affichage, la documentation et les exigences propres aux ICPE<sup>4</sup> (puissances électriques installées, traitement, stockage de bois, etc.),
- les thèmes de responsabilité pénale.

#### La méthodologie préconisée :

- savoir se situer,
- définir ses pistes de progrès,
- évaluer tous ses risques et exigences réglementaires,
- planifier ses actions (les plus impactantes et les moins coûteuses d'abord),
- communiquer et impliquer les collaborateurs,
- définir les responsabilités et former en conséquence,
- analyser les problèmes et trouver des solutions pour éviter que ça ne se reproduise,
- intégrer la SST à tous les niveaux (embauche des nouveaux, achat d'une machine, conception, etc.).

4. Installations classées pour la protection de l'environnement

5. Grille de Positionnement de la Santé

6. Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

### 2<sup>e</sup> étape : le diagnostic pour évaluer sa démarche SST

- ▶ 10 PME évaluées
- ▶ 2 consultants sélectionnés
- ▶ 3 partenaires institutionnels
- ▶ 1 journée de diagnostic
- ▶ 1 rapport et une proposition de plan d'actions d'amélioration

Le diagnostic est un outil de progrès et de dialogue visant à confronter les différents regards des acteurs de l'entreprise et à mesurer le différentiel entre les situations observées et celles souhaitées dans le respect des valeurs essentielles. Ces diagnostics sont basés sur l'outil GPS<sup>5</sup> de la CARSAT<sup>6</sup>.

24 thèmes sont abordés et centrés autour des pratiques de l'entreprise en matière de SST avec pour objectif de :

- dépister les points forts,
- mettre en avant les enjeux significatifs,
- donner les axes de progrès à l'entreprise.

#### Les 24 thèmes de la SST

- ▶ Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
- ▶ Vérification périodique et maintenance des équipements
- ▶ Attitude de l'entreprise vis-à-vis des sous-traitants et fournisseurs
- ▶ Attitude de l'entreprise vis-à-vis des intérimaires
- ▶ Prévention des situations d'urgence
- ▶ Achat de nouveaux équipements et de nouveaux produits
- ▶ Conception des postes et des situations de travail
- ▶ Santé au travail
- ▶ Application des principes généraux de prévention
- ▶ Réalisation et mise à jour du document unique
- ▶ Réalisation des actions faisant suite au document unique
- ▶ Objectifs SST de l'entreprise
- ▶ Fonction sécurité
- ▶ Engagement et exemplarité de l'encadrement
- ▶ Communication
- ▶ Fonctionnement du CHSCT
- ▶ Gestion organisée de la sécurité
- ▶ Amélioration continue
- ▶ Observations terrain
- ▶ Documentation
- ▶ Réalisation des formations réglementaires
- ▶ Application de la réglementation HSE

Diagnostic...

## Bilan global

Les entreprises participantes possèdent une culture de la prévention SST sécurité et ont déjà réalisé un certain nombre d'actions. Des échanges entre les différents acteurs de l'entreprise sont possibles et réels. La fonction sécurité est souvent impartie au chef d'entreprise qui est généralement l'interlocuteur unique avec les différents services de l'Etat. Occupant généralement plusieurs responsabilités au sein de son organisation (achats, RH, commercial, ...), le dirigeant se sent parfois démuni pour répondre aux nouvelles exigences.

Les entreprises mettent en avant la difficulté de répondre à la réglementation qui évolue de façon permanente et de traiter de nouveaux risques tels que les troubles psychosociaux (le stress par exemple).

### Les +

- ▶ Prise de conscience de la direction et des collaborateurs
- ▶ Les entreprises sont en évolution permanente et beaucoup d'efforts ont déjà été faits (sécurisation des machines, poussières de bois,...)
- ▶ Les formations réglementaires sont réalisées

### Axes de progrès diagnostiqués

- ▶ Définir la fonction sécurité (qui fait quoi ?)
- ▶ Mettre en place une politique sécurité avec des indicateurs
- ▶ Formaliser les actions d'amélioration faisant suite au document unique
- ▶ Rédiger correctement les consignes de travail et de sécurité au poste de travail
- ▶ Effectuer rigoureusement les contrôles
- ▶ Faire une analyse systématique du retour d'expérience pour éviter la réapparition de situations dangereuses, incidents ou accidents

## Le TOP 3 des thèmes les mieux maîtrisés

### VERIFICATION PERIODIQUE ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

#### Points forts à pérenniser

- ▶ La bonne réalisation des contrôles électriques et levages
- ▶ Le respect des délais réglementaires des vérifications périodiques
- ▶ Le planning de suivi des vérifications

#### Points à améliorer

- ▶ S'appliquer à faire des contrôles exhaustifs : il peut manquer les bilans de conformité machine, le diagnostic amiante des bâtiments, les portes électriques, ...
- ▶ Suivre la levée des observations à la suite des vérifications périodiques

### ENGAGEMENT ET EXEMPLARITE DE L'ENCADREMENT

#### Points forts à pérenniser

- ▶ Souci de l'encadrement à voir ses collaborateurs exercer leur métier dans de bonnes conditions de travail
- ▶ Les instructions sont connues et globalement appliquées par l'ensemble des salariés

#### Point à améliorer

- ▶ Associer les opérateurs à l'élaboration des fiches de poste et des consignes de sécurité (pour les machines dangereuses, les fiches de données de sécurité simplifiées des produits chimiques et des consignes de sécurité propres au poste de travail)

### OBSERVATIONS TERRAIN APPROPRIATION DE LA DEMARCHE

#### Points forts à pérenniser

- ▶ La vérification et l'entretien des équipements de sécurité incendie
- ▶ Le respect des règles d'ergonomie du poste de travail
- ▶ Le port des équipements de protections individuelles
- ▶ La mise à disposition des fiches de sécurité des produits dangereux
- ▶ Le bon état des machines et outils portatifs

#### Points à améliorer

- ▶ Communiquer sur la dangerosité des produits manipulés
- ▶ Informer les collaborateurs de leurs responsabilités sur les sujets de santé et sécurité au travail
- ▶ Consulter davantage les salariés

## Le Top 3 des thèmes à améliorer

Note médiane :

7/10

### ATTITUDE DE L'ENTREPRISE VIS-A-VIS DES SOUS TRAITANTS ET FOURNISSEURS

#### Point fort à pérenniser

- ▶ La veille du respect des consignes de sécurité par les entreprises extérieures qui interviennent

#### Points à améliorer

- ▶ Mettre en place un plan de prévention avec les entreprises extérieures et un protocole de sécurité avec les transporteurs
- ▶ Formaliser un plan de circulation

Note médiane :

2/10

Note médiane :

7/10

### GESTION ORGANISEE DE LA SECURITE (SYSTEME DE MANAGEMENT)

#### Points forts à pérenniser

- ▶ Les documents opérationnels disponibles au poste de travail
- ▶ Les procédures générales de gestion des risques

#### Points à améliorer

- ▶ Formaliser l'organisation de la gestion de la sécurité dans l'établissement
- ▶ Acquérir une meilleure méthode pour mettre en œuvre une démarche de gestion de la sécurité
- ▶ Définir les rôles de chaque membre de l'équipe en terme de sécurité : mise en place d'indicateurs simplifiés (Tf<sup>7</sup>/Tg<sup>8</sup>, suivi des actions en cours), d'un plan d'actions pluri-annuel et définir les objectifs avec le comité de direction de l'établissement

Note médiane :

4/10

7. Taux de fréquence

8. Taux de gravité

Note médiane :

7/10

### AMELIORATION CONTINUE

#### Points forts à pérenniser

- ▶ Des fiches d'amélioration sécurité issues du terrain
- ▶ La visite de l'établissement par le CHSCT ou les délégués du personnel

#### Points à améliorer

- ▶ Intégrer un « baromètre » par atelier, lors des visites sécurité
- ▶ Faire des retours d'expérience, des accidents, soins et incidents
- ▶ Mettre en place une méthode d'analyse des causes

Note médiane :

4/10

## PAROLE D'EXPERT



**Sandrine Perignon-Schmitt**, Responsable de l'opération collective, Groupe AFNOR

« L'opération a démontré aux entreprises que la démarche santé sécurité dans l'entreprise peut commencer à s'organiser de façon simple si chacun a connaissance de ses points forts et des axes de progrès. On peut ainsi planifier des actions d'amélioration et s'organiser progressivement vers la mise en place d'un système de management. »



Viel SAS



## “ Ils en parlent le mieux

### ► Viel SAS, 30 salariés

Mme Huerta, Présidente

La santé et la sécurité au travail font partie des priorités de notre entreprise. Depuis 4/5 ans nous avons beaucoup travaillé pour améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs avec des aménagements de poste afin d'éviter notamment le port de charges lourdes. L'aménagement des tables de travail, la mise en place de chariot, le changement d'éclairage, sont quelques exemples.

L'opération collective nous a permis, à travers le diagnostic, de bénéficier d'un regard extérieur, de savoir où nous nous situons et de valider si la voie prise par notre entreprise sur ce sujet est la bonne !

Nous avons, suite au diagnostic, engagé très rapidement des actions d'amélioration, en tenant compte des préconisations du consultant. Nous avons mis en place des consignes de sécurité au poste de travail, élaboré des plans de prévention avec les entreprises extérieures qui interviennent sur notre site et des plans incendie.

Notre principale difficulté est de trouver le temps de vérifier les exigences réglementaires. Nous sommes une petite structure et nous n'avons pas les moyens d'avoir un « Monsieur Sécurité ».

### ► Tonnellerie François frères, 50 salariés

M. Sigaud, Responsable technique

La santé et la sécurité au travail font partie des incontournables, nous avons donc adapté notre process pour pouvoir mettre à disposition de nos collaborateurs des matériels sûrs. Cette opération nous a permis de nous évaluer et de mettre ainsi les choses à plat pour actionner des pistes de progrès.

Nous avons amélioré l'organisation de nos contrôles périodiques et nous en assurons aujourd'hui un bon suivi. Le travail semble au départ laborieux. Nous arrivons à traiter les points les uns après les autres et nous progressons ainsi à notre vitesse.

Quelques difficultés persistent, liées à certaines habitudes de travail et à la lourdeur de la démarche administrative.



Tonnellerie François frères

### ► Morin Parquet, 62 salariés

Pascal Genton, Directeur de production

La santé et la sécurité au travail, c'est vraiment un travail au quotidien. Nous essayons d'améliorer les choses tous les jours. Nous rappelons les consignes et sommes à l'écoute. Les collaborateurs, de plus en plus réceptifs, sont force de proposition.

Aujourd'hui le port du masque anti-poussière n'est plus vécu comme une contrainte.

La prise de conscience est au même titre que la sensibilisation des risques liés aux machines. La moindre anomalie fait l'objet d'une remontée terrain. Ce qui nous permet d'anticiper, de traiter à la fois les problèmes de sécurité et de mécanique, avant la panne ou l'accident.

Bien sûr, nous devons encore encourager nos collaborateurs à porter leurs EPI<sup>9</sup>.

Aujourd'hui nous essayons d'impliquer chaque personne au mieux. Nous envisageons de revoir nos tenues de travail et nos représentants du personnel participent à ce choix. Lorsque les idées d'amélioration viennent de l'ensemble du personnel, elles sont mieux vécues.

L'atelier découverte SST nous a également permis de partager notre expérience et le diagnostic de donner une priorité aux actions à mettre en œuvre.

9. Equipement de Protection Individuelle



Mutualité Française Côte d'Or



ESAT Montbard



Morin Parquet

## ► FSA, 9 salariés

Mme Vignat, Directrice générale

Nous avons apprécié le côté pragmatique du consultant qui a réalisé le diagnostic. Nous avons pu mettre en place des améliorations tout en tenant compte de la réalité économique du moment.

Aujourd'hui nos collaborateurs ont conscience des risques liés au métier et à l'utilisation des machines. Notre rôle de direction est de leur faire prendre conscience de toutes les mesures de prévention à adopter. Nous avons été attentifs à réaliser un document unique « utile » que l'on met à jour avec soin tous les ans. Ceci pour pouvoir anticiper les risques et dégager des actions préventives. Dans le cadre de notre démarche SST, les difficultés les plus importantes que nous rencontrons sont liées à la lourdeur administrative de certains dossiers.

## ► Scierie Ormancey, 5 salariés

M. Ormancey, Gérant

La sécurité est primordiale, c'est un des critères de pérennité de l'entreprise. Aujourd'hui nous mettons beaucoup d'énergie à régler le problème des poussières. Nos collaborateurs mettent leurs EPI, néanmoins nous investissons dans du nouveau matériel qui doit nous permettre d'améliorer les conditions de travail et de gagner en productivité. Ainsi nous pouvons diminuer le risque à sa source et ne pas se reposer uniquement sur l'équipement. Nous préférons prévenir que guérir. L'opération collective, les réunions d'information et le diagnostic nous ont permis d'avancer sur ce sujet.

Nous avons amélioré aussi notre site en mettant en place des protections collectives, nous avançons à notre vitesse en fonction de nos moyens. Même si le contexte économique est difficile cela ne doit pas être une excuse. Aujourd'hui il faut penser à consigner par écrit nos actions.

## Le Groupe AFNOR en Bourgogne

*« La sécurité au travail est l'un des baromètres clés de la performance d'une entreprise dont la création de valeur repose sur des femmes et des hommes »*

*Le Groupe AFNOR développe et propose des solutions innovantes pour favoriser le déploiement d'une culture de prévention de la santé et sécurité au sein des organisations, quels que soient leurs secteurs d'activité et leurs tailles. Les valeurs essentielles portées par le réseau de prévention, les principes directeurs de gestion de la santé et de la sécurité au travail du Bureau International du Travail (ILO-OSH 2001) constituent des éléments de référence majeurs au déploiement de ses actions.*

*Dans la lignée de la norme internationale sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (ISO 26000), la délégation Est du Groupe AFNOR, aux côtés des partenaires de l'opération collective comme la DIRECCTE Bourgogne, APROVALBOIS, le Conseil Régional de Bourgogne, vise à contribuer au progrès social des entreprises et plus précisément sur le volet « relations et conditions de travail ». La santé et la sécurité au travail est l'un des baromètres clés de la performance d'une entreprise dont la création de valeur repose sur des femmes et des hommes.*

*Ce travail conduit au sein de la filière bois est une véritable vitrine pour ces entreprises qui ont accepté d'avoir un éclairage nouveau sur ce sujet. J'espère que leurs témoignages permettront de vous convaincre de prendre le relais ou de partager leurs expériences !*

Pascal Thomas,  
Délégué régional Est du Groupe AFNOR



### CONTACT

Le Groupe AFNOR en Alsace - Bourgogne - Lorraine - Franche-Comté  
ZAC de l'Observatoire  
14 rue Saulnois  
54520 Laxou  
Tél. : 03 83 86 52 92  
[delegation.nancy@afnor.org](mailto:delegation.nancy@afnor.org)

